

AVIS PUBLIC

**RETRAIT DU RÈGLEMENT N° VA-1279
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VA-964**

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones REC-9, P-16, C2-14, C2-17, C2-11, C2-18, C2-8, I2-4, AF-12 et RES-4.

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA-1279 modifiant le règlement de zonage n° VA-964.

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, le conseil de la Ville d'Amos a retiré le règlement n° VA-1279 modifiant le règlement de zonage n° VA-964.

Donné à Amos, le 16 avril 2024.

Me Claudyne Maurice, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 16 avril 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 16 avril 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière